

Département du Gard
 Arrondissement de Nîmes
 Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-141
Séance du 19 décembre 2025

Objet : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation et la gestion du marché aux puces de la ville de Bagnols-sur-Cèze

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	7	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Nina **MELLOUKI**, Julien **ARGOUD**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. BAUME, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. MUCCIO, Christian **SUAU** procuration à J C REY, Nicole **SAGE** procuration à P. BERTHOMIEU, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. ROUX, Jean-Louis **MORELLI** procuration à B. NASS, Olivier **WIRY** procuration à G. SANCHEZ

Conseillers municipaux absents : Michèle **FOND-THURIAL**, Mourad **ABADLI**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**

Secrétaire de séance : Carine **BOISSEL**

Objet : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation et la gestion du marché aux puces de la ville de Bagnols-sur-Cèze

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.2122-1-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R.2241-1 ;

Considérant que la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la gestion pour l'exploitation du marché aux puces destiné aux particuliers ayant été conclue le 1^{er} janvier 2023, pour une durée de trois années, arrive à échéance le 31 décembre 2025 ;

Considérant que la Commune souhaite perpétuer le marché aux puces du dimanche matin ;

Considérant qu'un appel à candidature simplifiée, avec cahier des charges, a été publié le 8 septembre 2025 sur le site internet de la Ville ;

Considérant que les potentiels candidats avaient jusqu'au vendredi 10 octobre 2025 pour remettre leurs offres et manifester leur intérêt ;

Considérant que le Rugby Club Bagnols Marcoule a déposé une offre conforme au cahier des charges, qui a été retenue ;

Considérant que cette question a été présentée à la commission des Affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 3 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation et la gestion du marché aux puces de la Ville de Bagnols-sur-Cèze avec Rugby Club Bagnols Marcoule, telle qu'annexée à la présente délibération ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document y afférent.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET